

Bien inscrit, bien assis!





À la rentrée, les trajets scolaires se passent avec le pass !



Pour qui?

Les nouveaux inscrits et les renouvellements



Comment?

Effectuer sa demande en ligne sur **demarches.beauvaisis.fr**



Quand?

S'inscrire avant le 8 août 2022.

Si je m'inscris après le 8 août, le service transport ne pourra pas m'assurer que mon abonnement scolaire sera disponible pour la rentrée. Je devrai donc acheter un titre de transport pour être en règle jusqu'à réception de mon abonnement.

Pour ma première demande en ligne



Une photo d'identité récente et de bonne qualité en format jpeg ou png me sera demandée.

Après instruction de mon dossier, la carte sera envoyée directement à mon domicile.

Pour un renouvellement

Mon nouvel abonnement scolaire sera chargé à distance sur ma carte lors de ma première validation dans le bus après instruction de mon dossier de transport.

Conservez bien votre carte, en cas de perte, vol ou détérioration, votre duplicata vous coûtera tout de même 8 €!



- Être domicilié sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
- Fréquenter un des établissements situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
- Vérifier que le service de transports scolaires de la CAB dessert bien ma commune. Pour cela, merci de consulter les conditions de prises en charge complètes sur demarches.beauvaisis.fr

En cas de difficultés, le service des transports scolaires de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions au 03 75 57 00 20



